

[Gruyère](#)

Le Conseil communal de Marsens ne veut plus déneiger les routes privées? L'assemblée refuse le budget!

A Marsens, l'assemblée a refusé le budget 2025 en réaction à la décision du Conseil communal de ne plus déneiger les routes privées.



Le Conseil communal de Marsens explique ne plus pouvoir garantir la sécurité des routes communales si son service de l'édilité doit continuer à déneiger les routes privées. Alain Wicht – archive



[Maud Tornare](#)

18 décembre 2024 à 20:45, mis à jour à 21:55

Ambiance électrique mardi soir à Vuippens où 236 citoyens se sont agglutinés dans la salle archipleine de la Maison de Ville: à l'issue d'un débat tendu et souvent confus, l'assemblée communale de Marsens a refusé à une très large majorité le budget 2025 de la commune. Le déficit d'environ 750 000 francs pour près de 11 millions de charges n'y est pas pour grand-chose. Ce refus est l'expression du mécontentement d'une partie de la population à l'encontre de la décision de la commune de ne plus déneiger les routes privées.

Mobilisés en masse, les citoyens concernés ont mis sur la table ce sujet hautement sensible après s'être vu refuser la tenue d'une assemblée communale extraordinaire. Malgré une forte opposition, le Conseil communal a maintenu sa position en invoquant l'égalité de traitement entre propriétaires privés.

Pas le même service

Cette décision a d'abord été communiquée par voie d'avis aux propriétaires. L'exécutif a ensuite organisé une séance d'information au début octobre. Le Conseil communal évoque une situation devenue problématique: alors que la commune déneige à bien plaisir certaines routes privées, ses ressources (deux tracteurs et deux EPT) ne lui permettent plus de garantir la sécurité des routes communales lors des épisodes neigeux.

Depuis plus de dix ans, toute nouvelle demande de déneigement de routes privées est systématiquement refusée. «Cet état de fait a généré des inégalités de traitement mais aussi de nombreuses questions et incompréhensions auprès des habitants des routes privées non déneigées par la commune», explique l'exécutif dans un tout-ménage envoyé à la population.

Dans une lettre signée par 387 habitants, ces derniers souhaitent que l'assemblée communale se prononce sur cette question. Celle-ci n'étant pas compétente pour traiter de la gestion de biens privés, l'exécutif a refusé cette demande. Mardi soir, la demande de modification de l'ordre du jour a été écartée pour le même motif, la syndique Myriam Fragnière Dufour invitant l'assemblée à débattre de ce sujet dans les divers. Cela n'a pas empêché les citoyens mécontents de monopoliser l'assemblée par leurs interventions.



« Si des conventions et des servitudes peuvent être démontrées, la commune continuera à faire le déneigement »

Myriam Fragnière Dufour-Syndic de Marsens

Selon la loi sur la mobilité, l'entretien d'une route est à la charge de son propriétaire à qui incombe aussi le déneigement. «Depuis un demi-siècle, notre commune déneige les routes privées à usage public, car ouvertes à tous. Celles-ci représentent plus de la moitié des routes. S'il est vrai que la loi ne l'y oblige pas, elle n'interdit pas non plus à la commune de le faire», a souligné une habitante lors d'une longue intervention applaudie par l'assemblée.

Pour ces habitants, la décision de non-déneigement va «impacter gravement la sécurité» et instaurer «une discrimination» envers les citoyens habitant au bord de routes privées. Ces derniers les entretiennent à leurs frais, en dehors du déneigement qu'ils sont censés devoir désormais aussi payer. «Chaque citoyen a le droit au même service», a relevé une citoyenne alors qu'un autre habitant a déploré le fait qu'il y a «toujours plus d'habitations», mais que «rien ne suit derrière».

Exigence grandissante

Invité «à faire son introspection», le Conseil communal n'a pas eu d'autres choix que de s'exprimer à ce sujet au beau milieu de la présentation de son budget, bien que l'aspect du déneigement n'y change rien. «Si des conventions et des servitudes peuvent être démontrées, la commune continuera à faire le déneigement. Le Conseil communal s'est aussi toujours montré ouvert à la reprise de routes privées à certaines conditions mais tous les propriétaires ne souhaitent pas les céder», a indiqué la syndique, régulièrement interrompue par des citoyens contestant ses propos.

L'exigence grandissante des citoyens est aussi l'une des raisons qui a incité l'exécutif à remettre en question cette prestation pour les privés. Chaque année, des réclamations pour des dégâts dus au déneigement parviennent à la commune. «Les employés de l'édilité tournent au maximum pour déblayer les routes mais à 7 h 30 il y a déjà des téléphones parce que la route n'est pas encore déneigée», a relevé la conseillère communale Hélène D'Alessandro. D'où la solution privilégiée par l'exécutif d'accompagner les propriétaires de routes privées pour mandater à leurs frais une entreprise afin d'organiser le déneigement par quartier ou secteur. Pour la syndique, cette solution serait «à l'avantage des privés qui pourraient ainsi négocier directement les conditions qu'ils souhaitent».

Dialogue de sourds

Le débat est resté dialogue de sourds. Quelques citoyens ont néanmoins pris la parole pour soutenir l'exécutif dans sa volonté de clarifier la situation. Préavisé favorablement par la commission financière, le budget de fonctionnement a été refusé par 176 voix contre 45 pour et 15 absentions. Un résultat accueilli sous un tonnerre d'applaudissements par l'assemblée qui n'a pas eu à se prononcer sur le volet des investissements. A l'issue de l'assemblée, la syndique ne se disait pas surprise par l'ampleur de cette contestation. Le Conseil communal a maintenant 60 jours pour faire revoter le budget.

Aussi largement débattue, l'introduction de la taxe au poids pour les déchets a été acceptée à une courte majorité (100 oui, 90 non, 45 abstentions). «Contrairement à ce qui a été annoncé en assemblée, après vérification du décompte des voix, la décision est prise à la majorité des suffrages, les abstentions n'étant pas décomptées», indiquait mercredi la commune. Quant à l'intégration à la communauté régionale des transports (arrivée des bus Mobul à Marsens), elle a été largement avalisée en tout début d'assemblée.